



Le 15 janvier 2021

M. Brian Wilcox
Directeur, Déclassement des réacteurs
Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC)

Objet: Résultat de la vérification par le personnel de la CCSN de l'exhaustivité de l'énoncé des incidences environnementales révisé et des réponses aux commentaires fédéraux et provinciaux concernant le projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration

Cher Monsieur Wilcox,

Nous vous remercions de votre soumission datée du 15 décembre 2020 [1] à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui comprenait une ébauche révisée de l'énoncé des incidences environnementales (EIE) pour le projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration (réacteur NPD). Le personnel de la CCSN a procédé à une vérification de l'exhaustivité de la soumission des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), y compris les réponses consolidées aux demandes d'information (DI) fédérales et provinciales concernant l'ébauche de l'EIE [2], afin de déterminer si les renseignements requis ont été fournis pour permettre à l'équipe d'examen fédérale et provinciale de procéder à l'examen technique de l'EIE. Le personnel de la CCSN a jugé la soumission incomplète.

Examen général

La vérification de l'exhaustivité de cette soumission a consisté à examiner les réponses révisées aux 32 DI qui ont échoué à la vérification de l'exhaustivité de la soumission précédente, achevée le 5 mai 2020, y compris toute révision pertinente de l'EIE révisée et des documents techniques à l'appui. En outre, le personnel de la CCSN a évalué la soumission du 15 décembre 2020 par rapport aux demandes découlant de la vérification de l'exhaustivité précédente, décrites en détail dans la lettre du 5 mai 2020 [3].

Le personnel de la CCSN a examiné les documents conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, au REGDOC 3.2.2, *Mobilisation des Autochtones*, aux « [Lignes directrices génériques pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales réalisé en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#) » et aux orientations supplémentaires fournies aux LNC, et a déterminé que la soumission est incomplète.

Demandes d'information

La CCSN reconnaît que, dans l'ensemble, les LNC ont considérablement amélioré les réponses aux DI. Toutefois, 5 des 32 réponses aux DI n'ont pas suivi les orientations fournies aux LNC. Par conséquent, le personnel de la CCSN a jugé la soumission incomplète.



Les principales raisons pour lesquelles les réponses aux DI ont été jugées incomplètes sont que les documents supplémentaires ou les modifications apportées aux documents de l'EIE ou aux documents techniques à l'appui fournis dans le cadre de la réponse sont insuffisants pour répondre de manière adéquate à la demande de renseignements. Les réponses révisées n'ont pas ajouté suffisamment d'information pour répondre à la DI initiale ni aux orientations supplémentaires selon la vérification de l'exhaustivité du 5 mai 2020 [3]. Des commentaires détaillés concernant les réponses aux DI particulières qui ont été jugées incomplètes figurent dans le tableau ci-joint (annexe 1).

Mobilisation des Autochtones

Sur la base de l'examen des documents relatifs aux demandes faites dans la lettre du 5 mai 2020 [3] concernant la mobilisation des Autochtones, le personnel de la CCSN a jugé la soumission incomplète.

Le 5 mai 2020, dans la lettre traitant des résultats de la précédente vérification de l'exhaustivité [3], la CCSN a demandé aux LNC de démontrer qu'ils ont travaillé avec les Algonquins de la Première Nation des Pikwàkanagàn (APNP) pour répondre à leurs commentaires sur l'EIE (fournis en juillet 2020), et qu'ils intègrent ces renseignements dans l'EIE et le Rapport de mobilisation des Autochtones (RMA). En outre, le personnel de la CCSN s'attendait à ce que les LNC démontrent que les questions, préoccupations et/ou commentaires des APNP, les réponses à leurs questions et la validation des réponses soient intégrés dans l'ébauche de l'EIE et le RMA. Dans la lettre du 5 mai 2020, la CCSN a également demandé que, pour chaque groupe autochtone identifié, les LNC démontrent qu'ils ont répondu aux questions, préoccupations et/ou commentaires soulevés, et qu'ils ont validé les réponses avec les groupes autochtones concernés. Ces renseignements devraient être inclus de la même manière dans l'ébauche de l'EIE et le RMA. Le personnel de la CCSN a demandé qu'advenant que les LNC ne soient pas en mesure de répondre pleinement aux questions, préoccupations et/ou commentaires soulevés, cela devrait être documenté.

Dans le cadre de la vérification de l'exhaustivité qui a été effectuée, le personnel de la CCSN n'a pu trouver de réponse à aucune des demandes ci-dessus, et a donc déterminé que la soumission du 15 décembre 2020 est incomplète à cet égard.

La CCSN reconnaît les efforts importants déployés par les LNC pour répondre aux commentaires reçus de certains des groupes autochtones identifiés concernant la Description du projet dans les différentes versions de l'ébauche de l'EIE. Cependant, les LNC doivent noter que les commentaires sur la Description du projet et l'ébauche de l'EIE ne sont qu'une partie du processus de mobilisation plus large durant toute la durée de vie du processus d'évaluation environnementale (EE). Ces commentaires, ainsi que les activités de mobilisation supplémentaires menées tout au long du processus d'EE, devraient contribuer à fournir un résumé des questions et des préoccupations. Comme il a été expliqué lors de réunions précédentes entre la CCSN et les LNC sur ces questions, la CCSN souhaite réitérer qu'elle s'attend à voir un résumé des principales préoccupations et de la manière dont les LNC les abordent dans l'ébauche de l'EIE conformément aux *Lignes directrices génériques pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales réalisé en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* :



L'EIE comprendra les éléments suivants et le promoteur devrait envisager de collaborer avec les groupes autochtones potentiellement touchés pour connaître leurs points de vue au sujet des éléments suivants:

- *les questions particulières, les préoccupations et les commentaires soulevés par les groupes autochtones et la façon dont les principales préoccupations ont été prises en compte*

Un format suggéré pour fournir les renseignements ci-dessus est la création d'un tableau de suivi des principales questions soulevées par chaque groupe autochtone, y compris les préoccupations soulevées en relation avec le projet, les options d'atténuation proposées et, le cas échéant, une référence à l'analyse du promoteur dans l'EIE.

Renseignements supplémentaires

Lors de l'examen de l'exhaustivité de l'ébauche de l'EIE et du RMA, et d'une première analyse des documents, le personnel de la CCSN a constaté qu'il y avait des lacunes importantes dans les renseignements concernant la mobilisation des Autochtones. Bien que ces lacunes n'affectent pas la détermination de l'exhaustivité en soi pour le moment, elles feront l'objet d'un suivi lors de la phase d'examen technique par des demandes d'information. Ces lacunes sont signalées ici afin que les LNC puissent choisir d'y remédier avant de les soumettre à nouveau afin d'éviter des retards supplémentaires. Afin de démontrer une mobilisation appropriée pour le projet du réacteur NPD, les LNC devront fournir des renseignements qui vérifient ce qui suit:

- les LNC ont fourni aux groupes autochtones identifiés des renseignements pertinents, suffisants pour leur permettre de comprendre le projet du réacteur NPD et ses effets sur les peuples autochtones;
- les LNC ont engagé un dialogue bilatéral avec les groupes identifiés afin de solliciter leurs questions, préoccupations et/ou commentaires;
- les LNC ont répondu aux questions, préoccupations et/ou commentaires des groupes autochtones identifiés et ont indiqué si et comment ces renseignements ont été intégrés dans l'ébauche de l'EIE ou le RMA;
- les LNC ont validé ces réponses avec les groupes autochtones concernés.

Prochaines étapes

Le personnel de la CCSN s'attend à ce que les LNC prennent le temps nécessaire pour effectuer tout travail supplémentaire, notamment les révisions techniques et une éventuelle mobilisation supplémentaire des Autochtones, pour ensuite réviser la soumission et présenter l'EIE mise à jour, y compris toutes les références qui étayaient les réponses selon le résultat de la présente vérification de l'exhaustivité. La CCSN est disposée à organiser une réunion avec les LNC pour préciser les résultats de cette vérification de l'exhaustivité de la soumission du 15 décembre 2020 et les attentes relatives à une nouvelle soumission.

Une fois reçue la nouvelle soumission du dossier d'EE, le personnel de la CCSN en vérifiera l'exhaustivité. Si l'EIE soumise est jugée complète, l'examen technique commencera.



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter directement la spécialiste de EE pour le projet du réacteur NPD, Marcelle Phaneuf, par téléphone au 343-551-4196 ou par courriel à Marcelle.Phaneuf@canada.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

NKwamena

Nana-Owusua Kwamena
Directrice, Division de l'évaluation environnementale

c.c.: CCSN: N. Kwamena, C. Cattrysse, L. Abellan, R. Clarke, M. Herod, M. Phaneuf, S. Watt, W. Yen

LNC: I. Bainbridge, P. Boyle, S. Brewer, S. Cotnam, J. D. Garrick, M. Gull, K. Hogue, S. Karivelil, B. Phillips, U. Senaratne, K. Schruder, C. Williams, J. Willman, D. Wood

Annexe 1: Vérification détaillée de l'exhaustivité de l'ébauche d'EIE révisée et réponses aux demandes d'information pour le projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration

Références:

- [1] Lettre de K. Schruder (LNC) à M. Phaneuf (CCSN), *Submission of Revised Environmental Impact Statement for the Nuclear Power Demonstration Closure Project*, 15 décembre 2020 ([e-Doc 6446361](#))
- [2] LNC, *Projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration (NPD) le 15 décembre 2020 – Réponses techniques fédérales et provinciales* (e-Doc [6271273](#))
- [3] Lettre de la CCSN aux LNC, *Vérification de l'exhaustivité effectuée par le personnel de la CCSN à l'égard de l'Énoncé des incidences environnementales révisé et des réponses aux commentaires fédéraux et provinciaux à l'égard du projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration*, 5 mai 2020 ([e-Doc 6290679](#))



Annexe 1. Vérification détaillée de l'exhaustivité de l'ébauche d'EIE révisée et réponses aux demandes d'information pour le projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration (EIE soumise le 15 décembre 2020)

N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
N° de réf. : 11	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 19	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 30	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 35	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 75	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 78	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 90	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 110	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 116	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 123	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 127	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 132	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
N° de réf. : 137	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 145	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 153	Complète? Non	Justification : Le matériel supplémentaire ou les modifications apportées aux documents de l'EIE ou aux documents techniques à l'appui fournis dans le cadre de la réponse est/sont insuffisants pour répondre de manière adéquate à la demande.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : Selon les commentaires fournis par le personnel de la CCSN en mai 2020 : <i>« La réponse ne suit pas les orientations fournies aux LNC selon lesquelles les réponses doivent contenir suffisamment de renseignements pour guider l'examen technique, à trois égards :</i> <i>1 - La réponse n'indique pas précisément quelle « information existante » sur l'utilisation traditionnelle a été citée en référence pour valider la déclaration selon laquelle les peuples autochtones s'adonnent aux types habituels d'activités traditionnelles, comme la chasse et la pêche, dans la vallée de l'Outaouais. Compte tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que l'EIE révisé et/ou le RMA tiennent compte de cette information. Veuillez dresser la liste des ressources qui constituent « l'information existante » et tout document utilisé pour valider les énoncés formulés dans la réponse à la DI. Le personnel de la CCSN s'attend à ce que tous les documents/renseignements soient fournis dans le cadre de la soumission complète de l'EIE pour entamer l'examen technique.</i> <i>2- La réponse ne comporte pas d'information propre à chaque groupe Autochtone ou à la mobilisation des groupes autochtones. Veuillez préciser où l'examineur peut trouver cette information. Compte tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que l'EIE révisé et/ou le RMA comportent des renseignements détaillés sur la manière dont la mobilisation des groupes autochtones a contribué à définir la sélection des CV.</i> <i>3- La réponse cite en référence l'étude sur les connaissances traditionnelles et l'utilisation des terres (ESTUTA) de la NMO, mais n'indique pas comment et où l'information fournie dans l'étude a été incorporée ou a permis d'étayer la soumission révisée de l'EIE dans le contexte de la présente DI. Veuillez préciser où l'examineur peut trouver cette information. Compte</i>



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
			<p><i>tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que la soumission révisée de l'EIE tienne compte de cette information.»</i></p> <p>La réponse fournie ne comprend pas la liste détaillée des ressources auxquelles il est fait mention. La réponse fait également référence à l'annexe H du RMA qui ne contient pas suffisamment de renseignements pour démontrer que les LNC ont validé les renseignements pour tous les groupes autochtones identifiés. Veuillez fournir des preuves et des renseignements supplémentaires pour montrer que le travail de validation a été effectué et démontrer ensuite que l'EIE a été mis à jour sur la base des conclusions de ce travail de validation, si nécessaire. S'il y a lieu, veuillez fournir une justification lorsque des renseignements n'ont pas été obtenus pour certains des groupes autochtones identifiés.</p>
N° de réf. : 154	Complète? Non	Justification : Le matériel supplémentaire ou les modifications apportées aux documents de l'EIE ou aux documents techniques à l'appui dans le cadre de la réponse sont insuffisants pour répondre de manière adéquate à la demande.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : Selon les commentaires fournis par le personnel de la CCSN en mai 2020 : <i>« La réponse ne suit pas les orientations fournies aux LNC selon lesquelles les réponses doivent contenir suffisamment de renseignements pour guider l'examen technique, à trois égards :</i> <i>1 - La réponse n'indique pas précisément quel savoir traditionnel a été pris en compte dans l'établissement de la portée de l'évaluation. Veuillez dresser la liste des ressources qui ont été prises en compte et tout document utilisé pour valider les énoncés formulés dans la réponse à la DI. Le personnel de la CCSN s'attend à ce que tous les documents/renseignements soient fournis dans le cadre de la soumission complète de l'EIE pour entamer l'examen technique.</i> <i>2- La réponse et les sections indiquées de l'EIE et du RMA révisés ne comportent pas d'information propre à chaque groupe autochtone ou à la mobilisation des groupes autochtones. Veuillez préciser où l'examineur peut trouver cette information. Compte tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que l'EIE révisé et/ou le RMA comportent des renseignements détaillés sur la manière dont les LNC ont mobilisé les groupes autochtones à ce sujet.</i> <i>3- La réponse cite en référence l'ESTUTA de la NMO, mais n'indique pas comment et où l'information fournie dans l'étude a été incorporée ou a permis d'étayer la soumission révisée</i>



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
			<p><i>de l'EIE dans le contexte de la présente DI. Veuillez préciser où l'examineur peut trouver cette information. Compte tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que la soumission révisée de l'EIE tienne compte de cette information. »</i></p> <p>La réponse fournie ne répond pas aux exigences 1 et 3 (ci-dessus) de manière suffisamment détaillée pour orienter un examen technique. Pour la NMO et tous les autres groupes autochtones identifiés, la validation de l'utilisation des renseignements, y compris celles provenant de l'ESTUTA de la NMO, n'était pas complète dans l'annexe H du RMA. En outre, la réponse fournie indique que l'EIE a été partagé et qu'il comprend des sections sur lesquelles les groupes autochtones identifiés peuvent faire des commentaires. Toutefois, on ne précise pas si les LNC ont dirigé les groupes autochtones vers ces sections, ont expliqué quels renseignements les LNC demandaient aux groupes autochtones identifiés ou ont validé les renseignements avec ceux-ci. Le simple fait de fournir une ébauche d'EIE et une lettre d'accompagnement ne constitue pas un effort de mobilisation suffisant. Veuillez fournir une liste complète des ressources et des moyens utilisés pour la validation. Veuillez également démontrer que la validation et la vérification ont été effectuées. Si nécessaire, veuillez fournir une justification lorsque des renseignements n'ont pas été obtenus pour certains des groupes autochtones identifiés.</p>
N° de réf. : 155	Complète? Non	Justification : Le matériel supplémentaire ou les modifications apportées aux documents de l'EIE ou aux documents techniques d'appui dans le cadre de la réponse sont insuffisants pour répondre de manière adéquate à la demande.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : Selon les commentaires fournis par le personnel de la CCSN en mai 2020 : <i>« La réponse ne suit pas les orientations fournies aux LNC selon lesquelles les réponses doivent contenir suffisamment de renseignements pour guider l'examen technique, à deux égards :</i> <i>1 - Il y a très peu de renseignements sur les discussions tenues et les commentaires reçus de chaque groupe autochtone visé par le tableau 7.3-1 dans l'EIE révisé et sur la manière dont ces commentaires ont été pris en compte ou résolus par les LNC dans les sections 7.6 et 9.9 de l'EIE révisé et dans la section 4.5 du RMA. Veuillez préciser où l'examineur peut trouver cette information. Compte tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que l'EIE révisé et/ou le RMA tiennent compte de cette information. Les LNC devraient démontrer que, par l'intermédiaire de leurs activités de mobilisation, ils ont tenu des discussions avec tous les groupes de Premières Nations et de Métis visés concernant les impacts potentiels sur les</i>



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
			<p><i>droits ancestraux ou issus de traités ainsi que les impacts potentiels en vertu des exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE 2012) et qu'ils ont assuré le suivi et la résolution de tout problème, préoccupation ou commentaire dans l'EIE et/ou le RMA. Les LNC devraient expliquer pourquoi ils n'ont pas tenu ces discussions, le cas échéant.</i></p> <p><i>2- La réponse cite en référence l'ESTUTA de la NMO, mais n'indique pas comment et où l'information fournie dans l'étude a été incorporée ou a permis d'étayer la soumission révisée de l'EIE dans le contexte de la présente DI. Veuillez préciser où l'examineur peut trouver cette information. Compte tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que la soumission révisée de l'EIE tienne compte de cette information. »</i></p> <p>La réponse fournie ne répond pas aux exigences 1 et 2 (ci-dessus) de manière suffisamment détaillée pour orienter un examen technique. En examinant l'annexe B et l'annexe H du RMA comme il est indiqué dans la réponse, le personnel de la CCSN ne voit pas clairement si les LNC ont présenté des renseignements relatifs aux effets sur la pêche, ont cherché à obtenir des commentaires précis, ont répondu aux commentaires et les ont validés avec les groupes autochtones identifiés. Par exemple, l'annexe B du RMA énumère les possibilités de mobilisation mais pas leurs résultats. En outre, l'annexe H du RMA indique que pour de nombreux groupes autochtones identifiés, entre autres la NMO, les APNP, les Algonquins de l'Ontario et le Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg (CTNAA), les réponses aux préoccupations et leur validation sont en attente. En outre, la réponse fournie indique que l'EIE a été partagé et qu'il comprend des sections sur lesquelles les groupes autochtones identifiés peuvent faire des commentaires. Toutefois, on ne précise pas si les LNC ont dirigé les groupes autochtones vers ces sections et ont expliqué quels renseignements les LNC demandaient aux groupes autochtones identifiés en ce qui concerne les effets sur l'utilisation des terres et des ressources par les Autochtones et les mesures d'atténuation. Le simple fait de fournir une ébauche d'EIE et une lettre d'accompagnement ne constitue pas un effort de mobilisation suffisant. Veuillez inclure suffisamment de renseignements pour démontrer que les LNC ont fourni des renseignements concernant les effets sur les terres et les ressources autochtones et les mesures d'atténuation, en ont discuté, ont reçu des commentaires, ont répondu aux préoccupations des groupes autochtones identifiés concernant le projet et les ont validés.</p>



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
			Si nécessaire, veuillez fournir une justification lorsque des renseignements n'ont pas été obtenus pour certains des groupes autochtones identifiés.
N° de réf. : 156	Complète? Non	Justification : Le matériel supplémentaire ou les modifications apportées aux documents de l'EIE ou aux documents techniques d'appui dans le cadre de la réponse sont insuffisants pour répondre de manière adéquate à la demande.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : Selon les commentaires fournis par le personnel de la CCSN en mai 2020 : <i>« La réponse ne respecte pas l'orientation fournie aux LNC selon laquelle les renseignements exposés dans la réponse doivent pouvoir être lus de manière autonome, c'est-à-dire que, même si la réponse peut citer en référence des renseignements additionnels se trouvant dans d'autres sections de l'EIE ou dans les documents techniques à l'appui, elle devrait toutefois en résumer les principaux éléments et démontrer de quelle façon ces renseignements permettent de répondre pleinement à la DI. La réponse et la section 7.6 de l'EIE révisé n'indiquent pas précisément si le « processus de reprise de la végétation » et ses avantages potentiels pour le piégeage, la chasse et la cueillette ont fait l'objet de discussion avec les groupes autochtones, ni les commentaires reçus de chaque groupe autochtone et la manière dont ces commentaires ont été pris en compte ou résolus par les LNC.</i> <i>La réponse indique également que les sections 4 et 7 du RMA comportent une description actualisée des activités de mobilisation et les résultats des discussions et de la mobilisation. Toutefois, ces sections sont générales et, par conséquent, les références ne sont pas spécifiques et ne permettent pas à l'examineur de trouver et de confirmer l'information. Veuillez clarifier ce qui suit :</i> <ul style="list-style-type: none">- où se trouve l'information propre à la mobilisation à l'égard du « processus de reprise de la végétation » et de ses avantages potentiels pour le piégeage, la chasse et la cueillette dans la section 4 du RMA (ou ailleurs dans la soumission)- où se trouve l'information propre à la mobilisation à l'égard du « processus de reprise de la végétation » et de ses avantages potentiels pour le piégeage, la chasse et la cueillette dans la section 7 du RMA (ou ailleurs dans la soumission). » La réponse fournie ne répond pas aux exigences 1 et 2 (ci-dessus) de manière suffisamment détaillée pour orienter un examen technique. L'annexe B du RMA ne contient pas suffisamment de détails pour démontrer que les renseignements ont été fournis, les préoccupations discutées, les réponses fournies par les LNC et validées avec les groupes



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
			<p>autochtones. La réponse fournie indique que l'EIE a été partagé et qu'il comprenait des sections sur lesquelles les groupes autochtones identifiés pouvaient faire des commentaires. Cependant, on ne précise pas si les LNC ont dirigé les groupes autochtones vers ces sections, ni quels renseignements les LNC ont demandés aux groupes autochtones identifiés en ce qui concerne le processus de reprise de la végétation et la prochaine utilisation des terres du site du réacteur NPD. Le simple fait de fournir une ébauche d'EIE et une lettre d'accompagnement ne constitue pas un effort de mobilisation suffisant. Veuillez démontrer que les LNC ont présenté ces renseignements, ont sollicité l'avis des groupes autochtones identifiés, ont répondu à tout commentaire ou préoccupation et ont validé ces réponses avec les groupes autochtones identifiés en ce qui concerne le processus de reprise de la végétation et la prochaine utilisation des terres du site du réacteur NPD. Si nécessaire, veuillez fournir une justification lorsque des renseignements n'ont pas été obtenus pour certains des groupes autochtones identifiés.</p>
N° de réf. : 157	Complète? Non	Justification : Le matériel supplémentaire ou les modifications apportées aux documents de l'EIE ou aux documents techniques d'appui dans le cadre de la réponse sont insuffisants pour répondre de manière adéquate à la demande.	<p>Contexte et renseignement requis pour une réponse complète :</p> <p>Selon les commentaires fournis par le personnel de la CCSN en mai 2020 :</p> <p>« La réponse ne respecte pas l'orientation fournie aux LNC selon laquelle la réponse doit répondre directement à la question posée dans la DI. Dans le cas d'une DI assortie de plusieurs sous-sections, la réponse devrait clairement prendre en compte chaque sous-question. La réponse indique que la section 9.9.3 de l'EIE révisé comporte une référence précise aux effets potentiels sur les droits de pêche des Premières Nations et des Métis. Toutefois, ni la réponse ni la section 9.9.3 en question de l'EIE révisé ne comporte d'information propre à chaque groupe autochtone ou à la mobilisation des groupes autochtones. Veuillez préciser où l'examineur peut trouver cette information. Compte tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que la soumission de l'EIE révisé et/ou le RMA comportent des renseignements détaillés sur la manière dont les LNC ont réalisé la mobilisation des groupes autochtones à ce sujet. »</p> <p>La réponse fournie ne répond pas à l'exigence voulant que les LNC indiquent comment ils ont mobilisé les groupes autochtones identifiés sur ce sujet (utilisation de la pêche), mais fait plutôt référence à l'ensemble des annexes B et H du RMA. En examinant ces annexes, le personnel de la CCSN n'a pas pu déterminer clairement que les LNC ont présenté des</p>



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
			<p>renseignements sur les effets sur la pêche, ont cherché à obtenir une rétroaction spécifique, ont répondu à toute rétroaction reçue et ont validé ces renseignements avec les groupes autochtones identifiés. La réponse fournie indique que l'EIE a été partagé et qu'il comprenait des sections sur lesquelles les groupes autochtones identifiés pouvaient faire des commentaires. Toutefois, on ne précise pas si les LNC ont dirigé les groupes autochtones vers ces sections ni expliqué quels renseignements les LNC demandaient aux groupes autochtones identifiés au sujet des effets sur les activités de pêche des Autochtones. Le simple fait de fournir une ébauche d'EIE et une lettre d'accompagnement ne constitue pas un effort de mobilisation suffisant. Veuillez démontrer que les LNC ont présenté des renseignements concernant les effets sur les activités de pêche des Autochtones, ont demandé des commentaires précis, ont répondu à tout commentaire et ont validés ces réponses auprès des groupes autochtones identifiés. Si nécessaire, veuillez fournir une justification lorsque des renseignements n'ont pas été obtenus pour certains des groupes autochtones identifiés.</p>
N° de réf. : 159	Complète? Non	Justification : Le matériel supplémentaire ou les modifications apportées aux documents de l'EIE ou aux documents techniques d'appui dans le cadre de la réponse sont insuffisants pour répondre de manière adéquate à la demande.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : Selon les commentaires fournis par le personnel de la CCSN en mai 2020 : <i>« La réponse ne respecte pas l'orientation fournie aux LNC selon laquelle les réponses doivent fournir des renseignements suffisants pour guider un examen technique. De plus, la réponse devrait pouvoir être lue de manière autonome, c'est-à-dire que, même si la réponse peut citer en référence des renseignements additionnels se trouvant dans d'autres sections de l'EIE ou dans les documents techniques à l'appui, elle devrait toutefois en résumer les principaux éléments et démontrer de quelle façon ces renseignements permettent de répondre pleinement à la DI. Il y a très peu de renseignements sur les discussions tenues et les commentaires reçus de chaque groupe autochtone visé par le tableau 7.3-1 dans l'EIE révisé en ce qui concerne la conclusion des LNC qu'il n'y aura aucun effet résiduel sur les CV de l'utilisation des terres et des ressources par les Autochtones durant toutes les phases du projet, de même que sur la manière dont ces commentaires ont été pris en compte ou résolus par les LNC. Veuillez préciser où l'examineur peut trouver cette information. Compte tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que l'EIE révisé et/ou le RMA tiennent compte de cette information. Les LNC devraient démontrer que, par l'intermédiaire de leurs activités de mobilisation, ils ont tenu des discussions avec tous les groupes de Premières Nations et de</i>



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
			<p><i>Métis visés concernant les impacts potentiels sur les droits ancestraux ou issus de traités ainsi que les impacts potentiels en vertu des exigences de la LCEE 2012 et qu'ils ont assuré le suivi et la résolution de tout problème, préoccupation ou commentaire dans l'EIE et/ou le RMA. Les LNC devraient expliquer pourquoi ils n'ont pas tenu ces discussions, le cas échéant.</i></p> <p><i>De plus, la réponse ne précise pas les modifications qui ont été apportées aux sections 7 et 9 de l'EIE révisé ni à la section 4 du RMA pour donner suite aux commentaires. Par conséquent, l'examineur ne peut pas confirmer si la réponse est complète ou cohérente sur le plan technique. Dans la réponse à la DI, veuillez résumer clairement pour chaque section précise les modifications apportées en vue de répondre à la DI.</i></p> <p><i>Enfin, la réponse cite en référence l'ESTUTA de la NMO, mais n'indique pas comment et où l'information fournie dans l'étude a été incorporée ou a permis d'étayer la soumission révisée de l'EIE dans le contexte de la présente DI. Veuillez préciser où l'examineur peut trouver cette information. Compte tenu de la DI, le personnel de la CCSN s'attend à ce que la soumission révisée de l'EIE tienne compte de cette information. »</i></p> <p>La réponse fournie ne contient pas suffisamment de détails pour mener un examen technique en démontrant comment la mobilisation des groupes autochtones identifiés a éclairé la conclusion des LNC. Le résumé fourni dans le tableau n'indique pas que les LNC ont effectué un travail de validation pour vérifier auprès des groupes autochtones identifiés qu'ils avaient bien répondu aux préoccupations concernant les effets sur les terres autochtones et les CV de l'utilisation des ressources. Les annexes B et H du RMA mentionnées dans la réponse ne fournissent pas suffisamment de renseignements pour effectuer un examen technique. La réponse fournie indique que l'EIE a été partagé et qu'il comprenait des sections sur lesquelles les groupes autochtones identifiés pouvaient faire des commentaires. Cependant, on ne précise pas si les LNC ont dirigé les groupes autochtones vers des sections particulières ni expliqué quels renseignements les LNC demandaient aux groupes autochtones identifiés en ce qui concerne l'évaluation et les conclusions selon lesquelles il n'y a pas d'effets résiduels sur les CV des terres et ressources autochtones. Le simple fait de fournir une ébauche d'EIE et une lettre d'accompagnement ne constitue pas un effort de mobilisation suffisant. Veuillez démontrer que les LNC ont présenté des renseignements à l'appui des conclusions concernant les effets sur les CV des</p>



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
			terres et ressources autochtones, ont sollicité les préoccupations et en ont discuté, ont répondu aux préoccupations et ont validé ces réponses avec les groupes autochtones identifiés. Si nécessaire, veuillez fournir une justification lorsque des renseignements n'ont pas été obtenus pour certains des groupes autochtones identifiés.
N° de réf. : 164	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 172	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 176	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 177	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 178	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 181	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 183	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 215	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 222	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 238	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
N° de réf. : 240	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
N° de réf. : 242	Complète? Oui	Justification : s.o.	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète : s.o.
ID du document : Page 2 de la lettre de mai 2020 de la CCSN aux LNC	Complète? Non	Justification : Aucune réponse n'a été fournie à la page 2 de la lettre de mai 2020 de la CCSN aux LNC dans la réponse des LNC ou dans le tableau mis à jour.	<p>Contexte et renseignement requis pour une réponse complète :</p> <p>Dans la lettre de mai 2020, la CCSN a demandé aux LNC de mener des travaux de mobilisation et de validation avec les APNP en ce qui concerne les commentaires des APNP sur l'EIE révisé et de documenter ces travaux dans l'EIE. Les LNC n'ont pas fourni de réponse dans leur dossier de réponse dirigeant le personnel de la CCSN vers une section spécifique de l'EIE ou du RMA. Lors de l'examen de l'EIE et du RMA, la CCSN a cru comprendre que les APNP ont fourni des commentaires en juillet 2020, mais il n'est pas clair si les LNC ont fourni une réponse aux APNP ou quels travaux de validation ont été réalisés à ce jour.</p> <p>En outre, le personnel de la CCSN a demandé aux LNC de documenter clairement dans l'EIE révisé la manière dont ils ont traité les questions, les préoccupations ou les commentaires soulevés par chaque groupe autochtone identifié. Les LNC n'ont pas fourni de réponse à cette question. Dans l'EIE ni le RMA, le personnel de la CCSN ne voit pas clairement comment ou si les LNC ont suffisamment fait participer les groupes autochtones identifiés en partageant les renseignements, en discutant et en recueillant les préoccupations, en répondant aux préoccupations et en validant ces réponses avec les groupes autochtones identifiés.</p> <p>Veillez démontrer ce qui suit en révisant l'EIE et le RMA (notamment les annexes A et H) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Comment les LNC ont-ils répondu aux commentaires des APNP de juillet 2020 sur l'EIE et ont-ils validé les réponses avec les APNP? 2- Comment les LNC ont-ils fait participer tous les groupes autochtones identifiés en partageant les renseignements (en indiquant les effets potentiels du projet sur les zones préoccupant les groupes autochtones), en discutant, en recueillant les préoccupations ou les problèmes, en répondant à ces préoccupations et en validant les réponses avec les groupes autochtones concernés? Ceci peut inclure notamment des commentaires sur l'ébauche de l'EIE. Les questions et les préoccupations de chaque groupe autochtone identifié pour le projet doivent être saisies tout au long du processus, puis résumées, traitées et présentées dans l'EIE



N° de réf. :	État de la DI	Justification	Contexte et renseignement requis pour une réponse complète
			conformément aux Lignes directrices. Voir également la lettre de présentation pour cette vérification de l'exhaustivité.